

Information riverains

Quartier Petit-Pantin / Les Limites

Objet : Réfection de la voirie et des trottoirs rues Parmentier, Béranger et impasse du Petit-Pantin

Madame, Monsieur,

Soucieuse de préserver et d'améliorer la qualité de vie de ses habitants, la ville de Pantin réalise les travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs dans les rues Parmentier, Béranger et impasse du Petit-Pantin. Cette rénovation de la voirie fait suite aux travaux successifs des concessionnaires. L'objectif est de rendre la chaussée plus sûre et plus agréable, notamment grâce à la rénovation du revêtement, de la signalisation verticale et horizontale.

Ces travaux débuteront le lundi 9 novembre 2020 pour une durée prévisionnelle de 2 mois, sous réserve des conditions climatiques favorables. Les travaux consistent au remplacement de l'ancien revêtement des trottoirs, au rabotage et à la mise en place du nouveau revêtement de la chaussée ainsi qu'à la réfection des marquages au sol.

Durant toute la période et en fonction de l'avancement des travaux dans chaque rue :

- l'arrêt et le stationnement seront interdits afin de faciliter les circulations et de permettre à l'entreprise la réalisation des travaux,
- la circulation dans la rue et au niveau des carrefours sera restreinte,
- la vitesse sera limitée à 30 km/h,
- la circulation piétonne sera maintenue.

Nous vous remercions de respecter les zones de travaux et les interdictions de circuler et de stationner afin que la voirie soit livrée le plus rapidement possible.

Nous vous prions de bien vouloir excuser la gêne temporaire occasionnée par ce chantier et vous invitons à vous rapprocher des services techniques municipaux pour tout problème rencontré lors de son exécution (01 49 15 41 77 / 40 39).

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations les meilleures.

Mathieu Monot

1^{er} adjoint au maire,
délégué au Développement urbain durable,
aux Écoquartiers, à l'Innovation par la commande
publique et à la Démocratie locale

Mirjam Rudin

Adjointe au maire,
déléguée à la Nature en ville,
aux Déplacements, aux Espaces publics
et aux Espaces verts